

PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE**Construction d'un chalet et d'un garage enterré à voiture****Commune d'Ormont-Dessus**

Lieu-dit : En la Vuargnaz

Coordonnées moyennes : 2'578'765 / 1'133'500
altitude : 1275 m. env.Zone d'affectation : - "zone de chalets"
- "zone des pistes de ski"Zones de danger : - glissements de terrain profonds permanents,
danger faible (classe 2)
- glissements de terrain superficiels
spontanés, danger imprévisible (classe 10)

Secteur de protection des eaux : ùB

Degré de sensibilité au bruit (adopté) : III

Raccordements EC : à la tranchée filtrante à créer
EU : aux collecteurs communaux via
collecteurs privés

Mention : n°ID 2017/320, mensuration en cours

Dérogation : aucune

Particularité : application de l'art. 97 LATC
(bonus minergie de 5%)**Parcelle n° 4718**

Selon feuillet RF en date du 12.09.2023

Pré-champ 1752 m²
Total 1752 m²Propriétaires : LOUP Jacques
LOUP Françoise**Propriétaires des parcelles voisines**

2378	GIRARDET Dominique ETHIER GIRARDET Suzanne
2528	RINDERER Sheila
3783	FAVRE Edgar
4717	DELAPLACE Philippe DELAPLACE Yvan
5499	PACHE Thierry PACHE Renée
7416	DELARUE Cynthia DE HAUT DE SIGY Sibylle

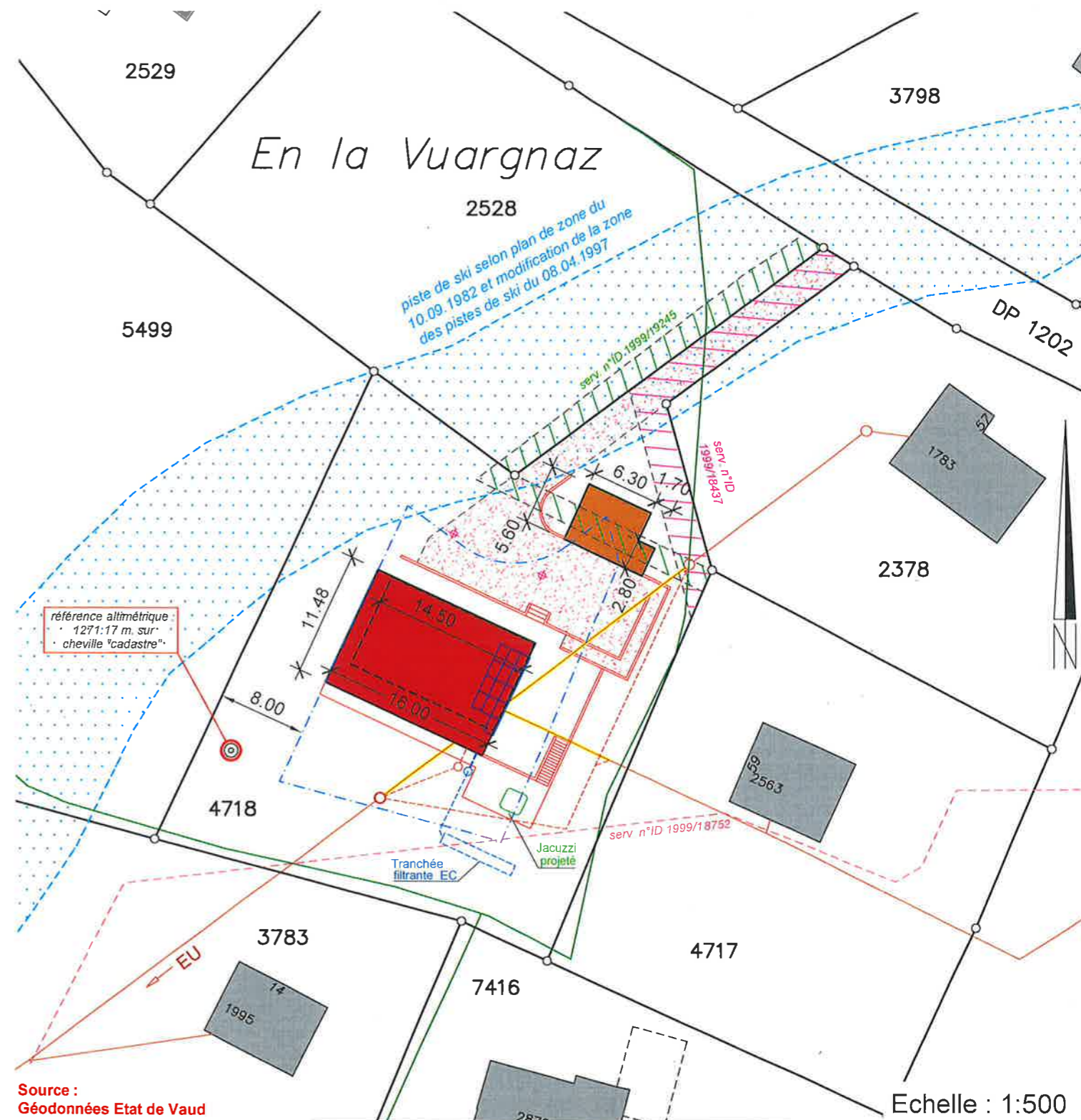
La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF

GÉO SOLUTIONS
ingénieurs SAChemin du Plan 35 | 1865 Les Diablerets | 024 492 24 14
diablerets@geo-solutions.ch
www.geo-solutions.ch

Les propriétaires:



Les Diablerets, le 22 septembre 2023

Etienne BORLOZ
Ing. HES / géom. officielSource :
Géodonnées Etat de Vaud

Servitudes : Seules les PJ du RF font foi

ID 1999/19245	D/C	Passage à pied
ID 1999/18581	C	Canalisation(s)
ID 1999/18752	C	Canalisation(s) d'égouts
ID 1999/18437	C	Passage à pied et pour tous véhicules
ID 1999/18438	C	Zone/quartier : restriction au droit de bâtir
ID 1999/18439	C	Canalisation(s) d'égouts et introduction d'égouts
ID 1999/19279	D	Usage de places de stationnement

Légende :

	chalet projeté
	garage à voiture enterré projeté
	accès projeté
	panneaux solaires photovoltaïques projetés
	balcon / terrasse projeté
	limite des constructions selon art. 17 RCPC
	canalisation existante EU à déplacer
	sondes géothermiques

Détails : voir plans de l'architecte